



## Ma femme souhaite divorcer

Par **CECHET**, le **18/05/2009** à **09:30**

Bonjour,

Mon Epouse m'a signifié en début d'année qu'elle souhaitait divorcer après 20 ans de mariage. Il ne s'est rien passé de spécial si ce n'est qu'elle ne souhaite plus vivre sous le même toit que moi. Nous avons deux enfants de 15 et 5 ans , nous sommes propriétaires d'une maison que nous avons faite construire en 2001, pour laquelle nous avons souscrit un crédit de 17 ans , il reste 10ans de crédit, donc.

Nous étions d'accord pour un divorce à l'amiable , elle a pris contact avec une avocate qui a monté un dossier . Elle a reçu récemment un projet de lettre de l'avocate pour signature adressée au juge où il est indiqué qu'elle demande le divorce et que l'on me "condamne" à quitter le domicile en attente de la vente de la maison et à verser 25 et 300 euros de pension à mes deux enfants.

Ma question est : Comment peut-on condamner un homme qui n'a rien demandé , rien fait d'illégal , si ce n'est que nous ne nous entendons plus avec mon épouse ???

Je suis d'accord pour divorcer à l'amiable et verser bien sûr une pension à mes enfants , mais comment peut on condamner et exiger que je quitte le domicile familial ??

Avec quoi je paie un autre loyer ?? Vais je à la Rue ?? Est ce que tout cela est légal ??

Merci de me conseiller !

Comment se passe la liquidation des biens et crédits , juridiquement ??

Merci pour vos réponses et conseils !

Un papa désespéré ...

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **10:37**

bonjour, le mieux c'est d'opter pour un divorce par acceptation du principe de la rupture du mariage et d'avoir votre propre avocat, le divorce par consentement mutuel suppose que vous soyez d'accord sur tout avant de passer auprès du juge aux affaires familiales, [fluo]contactez le CDAD de Gironde[/fluo], adresse ci-dessous, ils vous guideront, courage à vous, cordialement

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Gironde  
30 Rue des Frères Bonie - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél 05.47.33.91.17

Par **CECHET**, le **18/05/2009** à **10:44**

Merci beaucoup sincèrement!!

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **10:45**

de rien, bonne journée à vous, tenez bon